

## CITÉ DE DORVAL

Le 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue au Centre communautaire Sarto-Desnoyers, Salon D, 1335, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, Dorval, Québec, le 13 décembre 2021, à 20 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau et Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Robert Bourbeau, Directeur général  
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques

---

#### **CM2112 461**

##### **1.a Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 462**

##### **1.b Période de questions et réceptions des requêtes**

1. Un résident du boul. Neptune demande: 1) si la Cité compte suivre les recommandations énoncées dans le Plan d'urbanisme durable visant à reconnaître une valeur patrimoniale exceptionnelle au **Parc St-Charles** et analyser son potentiel archéologique avant de procéder aux travaux d'excavation; 2) suggère d'identifier le site du Parc St-Charles comme un lieu historique en y installant une plaque commémorative; et 3) demande de connaître l'identité des membres du CCU et leur expertise en matière de patrimoine.
2. Une résidente du croissant McNicoll: 1) informe qu'une nouvelle technologie est disponible pour permettre la télédétection par laser des objets sur les sites ayant un potentiel archéologique comme celui du **Parc St-Charles**; 2) salue le projet d'aménagement de sentiers et d'aires d'activités hivernales au **Golf Dorval** apparaissant au point 4 o) de l'ordre du jour et demande si la Cité compte travailler avec Regroupement Québec Oiseaux et Technoparc Oiseaux pour protéger l'habitat des hiboux au **Golf Dorval**.
3. Une résidente de l'avenue Ducharme demande : 1) d'avoir accès au **Plan d'urbanisme durable**; 2) de quelle manière les citoyens peuvent se prononcer sur les projets du **Parc St-Charles** et de la **Pointe Picard**; 3) si la Cité possède des plans d'aménagement détaillés pour les secteurs qui sont couverts par le **Plan**

**d'urbanisme durable** et s'ils peuvent être rendus publics, tout comme le Plan d'urbanisme durable et les procès-verbaux du CCU; et 4) ce qui va advenir de la propriété qui a été vendue sur **Ducharme** et si, une fois la démolition complétée, la maison qui y sera construite sera un « monster house ».

4. Une résidente de l'avenue Ducharme demande si les citoyens peuvent entreprendre des démarches auprès du gouvernement fédéral ou s'impliquer autrement pour faire avancer le projet de la **Pointe Picard**, et s'il est déjà possible d'avoir accès aux lieux.
5. Un résident de l'avenue St-Charles félicite le nouveau Conseil et demande : 1) accès à l'information concernant toutes les tentatives faites par la Cité pour acquérir la **Pointe Picard**; 2) des précisions concernant les **points 4 e), 4 l) et 5d)** apparaissant à l'ordre du jour relativement à des dépenses additionnelles et aux détails concernant le remboursement d'une aide financière à l'Association athlétique de Dorval; 3) pourquoi le **conseiller Trudeau** a pris la décision de se joindre à l'équipe Action Dorval; 4) exprime son désaccord quant au fait que les **membres du CCU** doivent obligatoirement être des professionnels et que l'expérience n'est pas prise en compte pour devenir membre; 5) quelle sera la superficie de l'espace vert au **45 St-Charles** et pourquoi le conseiller Trudeau s'est abstenu de voter à la séance du 22 novembre 2021 concernant ce projet de construction; et 6) exprime une opinion à l'effet que les membres du CCU qui ont des contrats avec la Cité sont en conflit d'intérêt.
6. Une résidente de l'avenue Ducharme demande : 1) combien a coûté le **Plan d'urbanisme durable**; 2) si monsieur le maire Doret considère que le projet du **45 St-Charles** répond aux objectifs fixés par le Plan d'urbanisme durable et si le permis de construction peut être révoqué; et 3) si les résidents du voisinage peuvent être consultés concernant le futur projet de construction.

---

## CM2112 463

### 2.a Approbation des procès-verbaux - Séance du 22 novembre 2021 et séances extraordinaires du 8 décembre 2021

Attendu que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 décembre 2021 ont été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance du conseil du 22 novembre 2021 et des séances extraordinaires du 8 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## CM2112 464

### 2.b Dépôt d'un rapport du maire - Dépense jugée nécessaire pour des raisons de force majeure - Installation d'une conduite temporaire de distribution d'eau potable - autoroute Montréal-Toronto

Après que monsieur le conseiller Christopher von Roretz eut fait lecture du rapport du maire daté du 26 novembre 2021 relativement à une dépense jugée nécessaire pour des raisons de force majeure selon les dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les*

*cités et villes*, le rapport est déposé pour l'information des membres du conseil et ceux-ci en prennent acte.

---

## **CM2112 465**

### **2.c Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La Greffière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 et ss. de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

---

## **CM2112 466**

### **3.a Adoption du règlement RCM-87-2021 concernant les taxes - Exercice financier 2022**

Attendu que le projet de règlement RCM-87-2021 a été présenté à la séance extraordinaire du 8 décembre 2021 et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'adopter tel que rédigé, le règlement RCM-87-2021 concernant les taxes pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 467**

### **3.b Règlement de délégation - Compte-rendu du directeur général**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 20 novembre au 8 décembre 2021 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

---

## **CM2112 468**

### **4.a Développement des collections de la bibliothèque de Dorval pour 2022**

Attendu qu'il y a lieu de développer les collections de la bibliothèque pour 2022 tout en respectant la "Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1)", qui oblige les acheteurs institutionnels à faire l'acquisition de livres auprès d'au moins trois (3) librairies agréées de leur région administrative;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'émettre des commandes d'achat ouvertes pour l'acquisition, en 2022, de documents papier, audiovisuels et numériques jusqu'à concurrence de 256 900 \$ TTC auprès des fournisseurs suivants :

- a) Librairie Monet Inc.
- b) Librairie Paragraphe
- c) Librairie Clio Corporation presse commerce
- d) Livres Babar Inc.
- e) Groupe Archambault Inc.
- f) EBSCO Canada LTD
- g) CVS Midwest Tape
- h) La Librairie du Square
- i) La Librairie de Verdun

Imputation: Postes budgétaires 02 702 30 671, 02 702 30 672, 02 702 30 673, 02 702 30 675, 02 702 30 676, 02 702 30 678, 02 702 30 679.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 469**

##### **4.b Offre complémentaire de services d'accompagnement - Projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur le chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore**

Attendu qu'à sa séance du 20 janvier 2020 par la résolution CM2001 026, le conseil municipal autorisait qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau câblé aérien longeant le chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles;

Attendu que par la décision déléguée 2021-11-16823, le directeur général autorisait une commande d'achat initiale à la firme Astérisme Relations publiques et communication, au montant global de 14 946,75 \$ TTC, pour des services d'organisation et d'animation de rencontres préparatoires et la tenue d'une assemblée publique d'information aux citoyens, dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur le chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore;

Attendu que des heures complémentaires d'accompagnement ont été requises par l'entreprise pour la préparation des documents et la logistique nécessaire à la tenue desdites rencontres et de l'assemblée publique d'information aux citoyens;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement à l'entreprise Astérisme Relations publiques et communication, de la somme de 10 014,32 \$ TTC, pour des services complémentaires d'accompagnement dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur le chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 470**

##### **4.c Services professionnels - Travaux de forages et analyses géotechniques sur rues**

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'analyse des sols en place et des analyses géotechniques pour les rues qui feront l'objet de travaux de reconstruction et resurfaçage en 2022;

Attendu que des prix ont été demandés auprès de deux entreprises et qu'une seule a soumis un prix pour le contrat IM2021-11 de services de forages et d'analyses géotechniques;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels de l'entreprise Laboratoire GS Inc., plus basse soumissionnaire conforme, pour effectuer les forages et les analyses géotechniques pour les rues qui feront l'objet de travaux de reconstruction et de resurfaçage au cours de l'année 2022, pour un montant global de 14 371,88 \$ TTC conformément à sa soumission datée du 11 novembre 2021.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 25 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 471**

##### **4.d Accompagnement technique pour les spectacles culturels présentés en 2022**

Attendu que des services d'accompagnement technique sont requis pour les spectacles culturels présentés par la Cité de Dorval en 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre des commandes d'achat ouvertes aux fournisseurs suivants pour la location de matériel et l'accompagnement technique totalisant 40 250 \$ TTC, mais ne dépassant pas 25 000 \$ TTC pour chacun d'entre eux;

- Auvitec Ltée
- Boreal Technique

Imputation: Postes budgétaires 02 702 90 450, 02 702 90 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 472**

##### **4.e Nettoyage et tonte de gazon des parcs et espaces verts - Saison 2021 - Coûts supplémentaires**

Attendu qu'à sa séance du 20 avril 2020, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Tony Di Feo Inc., pour le nettoyage et la tonte de gazon des parcs et des espaces verts publics sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant global de 327 626,05 \$ TTC;

Attendu qu'à sa séance du 15 février 2021, le Conseil autorisait la première année d'option de renouvellement du contrat pour 2021 au montant de 330 902.32 \$ TTC;

Attendu qu'en raison de demandes supplémentaires de coupes de gazon des terrains sportifs, du nettoyage des terrains avant l'automne et des coupes spéciales avant l'installation des patinoires extérieures, le montant alloué pour la saison 2021 fut atteint avant la fin de l'année;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de quatre (4) factures de l'entreprise Tony Di Feo, pour le nettoyage et la tonte de gazon des parcs et des espaces verts publics sur le territoire de la Cité de Dorval, pour un montant ne dépassant pas 36 167,29 \$ TTC pour terminer l'année 2021.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 54 534

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 473**

##### **4.f Services de maintenance des panneaux d'alarmes incendie, des gicleurs automatiques et des extincteurs portatifs**

Attendu que quatre (4) entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres TP2021-31 paru le 18 octobre 2021, pour la maintenance des panneaux d'alarmes incendie, des gicleurs automatiques et des extincteurs portatifs pour trois (3) ans, assorti de deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que suivant l'analyse des soumissions, il a été recommandé d'octroyer le contrat à l'entreprise Prévention Incendie Safety First Inc., plus bas soumissionnaire conforme;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Prévention Incendie Safety First Inc., plus basse soumissionnaire conforme, pour des services d'inspection, de vérification, d'entretien et de réparation sur demande des panneaux d'alarmes incendie et des gicleurs automatiques, ainsi que le service d'inspection et de remplacement des extincteurs portatifs dans divers bâtiments de la Cité de Dorval, au montant global de 90 436,46 \$ TTC, pour 2022, 2023 et 2024, conformément à sa soumission ouverte le 23 novembre 2021.

Imputation : Plusieurs postes budgétaires inscrits au dossier 2021-12-16995

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 474**

##### **4.g Achat de mobilier - Entrée principale - Centre communautaire Sarto-Desnoyers**

Attendu que le mobilier de l'entrée principale au centre communautaire Sarto-Desnoyers est désuet et nécessite un remplacement;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Pavar inc. pour la fourniture d'un nouveau canapé et des fauteuils pour l'entrée principale du centre communautaire Sarto-Desnoyers, au montant global de 20 359,77 \$ TTC, conformément à sa soumission reçue le 11 novembre 2021.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 21 649, virement de 10 000\$ requis du  
02 701 21 534

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 475**

##### **4.h Location d'un chauffe-eau pour la piscine - Centre aquatique et communautaire Surrey**

Attendu que le chauffe-eau au centre aquatique et communautaire Surrey n'est plus fonctionnel et devra être remplacé à l'été 2022;

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé sur le SEAO par la Division des ressources matérielles du 4 novembre au 30 novembre 2021 en vue de l'acquisition d'un chauffe-eau pour le centre aquatique et communautaire Surrey et qu'aucune soumission n'a été déposée;

Attendu qu'il est requis de louer un chauffe-eau temporaire au début de la saison estivale 2022 en attendant le lancement d'un autre processus d'acquisition d'un chauffe-eau permanent;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Loue Froid Inc., pour la location d'une bouilloire à eau électrique et ses équipements, pour la piscine extérieure au centre aquatique et communautaire Surrey, pour la période du 2 mai au 22 août 2022, au montant global de 24 389,24 \$ TTC conformément à sa soumission no 24500.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 25 534

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 476**

##### **4.i Services de réparation du système de ventilation à la bibliothèque municipale - Dépenses additionnelles**

Attendu qu'à sa séance du 18 février 2019, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Névé Réfrigération Inc., pour des services d'entretien préventif et réparation sur demande des unités de climatisation, humidification, ventilation, chauffage et contrôle dans divers bâtiments municipaux pour 2019, 2020 et 2021, au montant global de 247 417,88 \$ TTC;

Attendu qu'une réparation non prévue au contrat initial est requise sur le système de ventilation à la bibliothèque municipale;

Attendu que les frais associés à ces travaux supplémentaires sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

Attendu que le montant accordé au contrat initial sera atteint avant la fin de 2021;

Attendu qu'un montant supplémentaire est nécessaire pour couvrir les frais associés à la réparation du système de ventilation à la bibliothèque municipale et pour des frais de service d'entretien régulier pour novembre et décembre 2021;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser un montant supplémentaire de 20 000,00 \$ TTC au contrat octroyé à l'entreprise Névé Réfrigération, pour des frais de réparation du système de ventilation à la bibliothèque municipale et pour couvrir les frais de service d'entretien régulier pour novembre et décembre 2021.

Imputation : Divers postes budgétaires détaillés dans le dossier décisionnel 2021-12-17005

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 477**

##### **4.j Services professionnels pour la mise aux normes du centre aquatique Ballantyne**

Attendu que cinq (5) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres mais qu'une seule firme a répondu à l'appel d'offres public TP2021-33 paru le 28 octobre 2021, afin de mandater une équipe de professionnels multidisciplinaire et qualifiée, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier en résidence du projet de mise aux normes du centre aquatique Ballantyne;

Attendu que la soumission déposée par la firme GBI Experts-Conseils Inc. répond aux exigences et attentes de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat à la firme GBI Experts-Conseils Inc., soumissionnaire conforme, pour l'exécution d'un mandat de réalisation de plans et devis et surveillance de chantier en résidence, dans le cadre du projet de mise aux normes du centre aquatique Ballantyne, au montant global de 436 995,67 \$ TTC., conformément à sa soumission ouverte le 25 novembre 2021.

Imputation : Poste budgétaire : 23 080 90 000, projet 2021-28, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 478**

#### **4.k Achat d'un camion fourgon Ford Transit 250**

Attendu que le remplacement de ce véhicule est prévu au programme triennal d'immobilisation;

Attendu qu'une seule entreprise a répondu à l'avis public d'appel d'offres TP 2021-39, paru le 29 novembre 2021, pour la fourniture d'un camion fourgon transit utilitaire, pleine grandeur de type walk-in, moteur V6 à essence, 2021 ou plus récent;

Attendu qu'après analyse de la soumission de l'entreprise Jacques Olivier Ford Inc., la Division des ressources matérielles et le Service des travaux publics ont conclu que celle-ci est conforme et répond aux exigences et besoins de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Jacques Olivier Ford Inc., soumissionnaire conforme, pour la fourniture et la livraison d'un camion fourgon de marque Ford Transit-250-cargo Fourgon, Modèle V6 3.5L, année de fabrication 2022 de couleur bleue, avec garantie de base de trois (3) ans, plus une garantie prolongée de cinq (5) ans ainsi que l'immatriculation, au montant global 69 472,35 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 29 novembre 2021.

D'autoriser la disposition du véhicule de marque Van GMC, année 2001, donné en échange à l'entreprise Jacques Olivier Ford Inc., au montant de 525,00 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 01 271 00 001 (véhicule d'échange) et 23 040 14 000, projet 2021-75, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2112 479**

##### **4.l Services professionnels supplémentaires en structure - Projet de réfection de murs de maçonnerie à l'hôtel de ville**

Attendu qu'à sa séance du 21 octobre 2019, le conseil autorisait l'octroi d'un contrat initial à la firme TDR Experts-Conseils Associés Inc., au montant global de 13 222,13 \$ TTC, pour des services professionnels d'ingénierie en structure, dans le cadre du projet de réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville;

Attendu que des services professionnels supplémentaires en structure ont été approuvés par décision déléguée 2020-10-15820, à la firme TDR Experts-Conseils Associés Inc., au montant de 4 530,02 \$ TTC.;

Attendu que des services professionnels supplémentaires en structure ont été approuvés par décision déléguée 2021-07-16587, à la firme TDR Experts-Conseils Associés Inc., au montant de 6 701,89 \$ TTC.;

Attendu que d'autres services professionnels en structure sont requis par la firme TDR Experts-Conseils Associés Inc., pour le renforcement des murs extérieurs est et ouest et pour des frais de consultation en électricité;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver les frais d'honoraires professionnels supplémentaires pour la prolongation des travaux, dans le cadre du projet de réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, pour un montant de 8 006,86 \$ TTC, conformément à sa soumission du 16 novembre 2021.

Imputation : Poste budgétaire 23 020 12 000, projet 2021-21, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 480**

##### **4.m Services professionnels - Consultations juridiques et divers mandats en relations de travail pour 2021 - Dépenses additionnelles**

Attendu qu'à sa séance du 18 janvier 2021, le conseil avait approuvé un budget annuel au montant de 95 000 \$ pour la réalisation de divers dossiers de négociations, consultations et pour diverses représentations dans divers dossiers litigieux et judiciairisés ;

Attendu que ce montant s'avère insuffisant pour couvrir les honoraires de 2021;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un budget additionnel de 60 000 \$ TTC pour compléter la réalisation de divers dossiers de négociations, consultations et pour diverses représentations dans divers dossiers litigieux et judiciairisés pour l'année financière 2021.

Imputation: poste budgétaire 02 160 00 416 et 02 160 00 417

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 481**

##### **4.n Approbation d'ordres de changements - Projet d'agrandissement de l'aréna Dorval**

Attendu qu'à sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil a autorisé l'octroi d'un contrat à l'entreprise MA2D Construction, au montant de 11 356 224,47 \$ TTC, pour des travaux d'agrandissement de l'Aréna Dorval;

Attendu qu'à sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil a autorisé les ordres de changements AM-06, AM-07, AM-08 et AM-09, au contrat octroyé à l'entreprise MA2D Construction, pour un montant ne dépassant pas 86 620,88 \$ TTC, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'Aréna Dorval;

Attendu que les ordres de changements qui se sont présentés en cours d'exécution des travaux sont accessoires au contrat et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

Attendu que les ordres de changements AM-10, AM-11, AM-12, AM-13 et AM-14 ont également été recommandés par les professionnels, révisés et négociés par Jad Kadi, gestionnaire de projets à la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les ordres de changements AM-10, AM-11, AM-12, AM-13 et AM-14 au contrat octroyé à l'entreprise MA2D Construction Inc., pour un montant ne dépassant pas 157 071,45 \$ TTC, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'Aréna Dorval.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 12 002, projet 2019-22, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 482**

### **4.o Aménagement de sentiers et d'aires d'activités hivernales au Golf Dorval**

Attendu que la municipalité désire offrir un plus grand éventail d'activités hivernales sur son territoire;

Attendu qu'il y a lieu d'aménager des sentiers pour la pratique du ski de fond, de la raquette et de la marche et autres activités hivernales sur le site du Golf Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande d'achat à l'entreprise Conceptions Snotech Inc. pour l'aménagement de sentiers et d'aires d'activités hivernales au Golf Dorval jusqu'à concurrence d'un montant de 24 995 \$ TTC conformément à sa soumission 22-18 datée du 8 décembre 2021.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 96 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 483**

### **5.a Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du greffe a complété l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 18 novembre au 8 décembre 2021 et totalisant 3 248,26 \$ non taxable.

Imputation: Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 484**

## **5.b Virements budgétaires**

Attendu que des virements budgétaires sont requis pour couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements budgétaires aux divers postes budgétaires détaillés dans le dossier décisionnel 2021-12-16188.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2112 485**

#### **5.c Liste des dépenses autorisées**

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 23 novembre au 13 décembre 2021, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

---

### **CM2112 486**

#### **5.d Remboursement d'une aide financière - Association athlétique de Dorval**

Attendu que l'entreprise S & A Catering est le fournisseur de services de cantine à l'Aréna Dorval et au Centre sportif Westwood depuis 2017;

Attendu que l'Association athlétique de Dorval a accordé un montant de 5 000 \$ à l'entreprise S & A Catering à titre de compensation pour la perte d'inventaire durant la période Covid-19 ainsi que la fermeture forcée de l'aréna Dorval et de la cantine;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un chèque de 5 000 \$ à l'Association athlétique de Dorval à titre de contribution financière pour couvrir le montant de la compensation accordée à l'entreprise S & A Catering.

Imputation : poste budgétaire: 02 701 70 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2112 487**

#### **5.e Disposition de biens - Machinerie, équipements, mobilier de bureau et accessoires divers**

Attendu la Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que divers services ont identifié des équipements, du matériel roulant et autres biens qui ne sont plus requis et/ou qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des items énumérés dans le présent dossier décisionnel 2021-12-16975, par le biais du service d'appel d'offres du Centre des Acquisitions du Québec (CAG), le tout conformément à la Politique de disposition des biens de la Cité;

D'autoriser la disposition des items listés sur la demande 2021-07 directement au rebut;

D'autoriser la disposition des items qui ne trouveront pas preneur, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de notre Politique de disposition de biens;

D'autoriser la Chef de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du CAG et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 488**

### **5.f Radiation de créances irrécouvrables**

Attendu que les démarches effectuées en vue de recouvrer certaines factures sont demeurées vaines et/ou que la Cité a des motifs de les radier;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la radiation des créances irrécouvrables apparaissant au tableau joint au dossier décisionnel 2021-12-17010.

Imputation : Poste budgétaire de revenu facturé ou la provision s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 489**

### **6.a Rapport comparatif et liste des permis - Novembre 2021**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la Directrice de l'aménagement urbain :

- Liste de tous les permis généraux émis pour le mois de novembre 2021;
  - Rapport comparatif progressif des permis émis pour les mois de janvier à novembre 2021.
- 

## **CM2112 490**

### **6.b Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2021**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2021, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

---

## **CM2112 491**

### **6.c Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 décembre 2021**

Attendu qu'en vertu du Règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable, la demande provenant de la propriété qui suit est assujettie à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande à sa réunion du 6 décembre 2021;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver le plan et les documents associés au projet suivant :

- 260, avenue Ducharme - Construction d'une habitation unifamiliale isolée -  
Recommandé unanimement

(Monsieur le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion au motif que l'implantation du projet de construction devrait favoriser les vues sur l'eau comme le prévoit l'article 5.2.1 du Plan d'urbanisme de Montréal.)

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

## **CM2112 492**

### **6.d Approbation d'une demande de dérogation mineure - 1355, boulevard Hymus**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le 1355, boulevard Hymus, pour étude et approbation pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement requis de 65 cases à 49 cases;

Attendu que la réduction du nombre de cases de stationnement ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la réduction du nombre de cases de stationnement ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 15 novembre 2021, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 1355, boulevard Hymus afin d'autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement requis de 65 cases à 49 cases pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel, le tout conformément aux documents soumis au soutien de la demande au CCU du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 493**

##### **6.e Approbation d'une demande de dérogation mineure - 692, avenue Clément**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le 692, avenue Clément, pour étude et approbation pour un projet de régularisation de l'implantation de la galerie et de l'abri d'auto d'une habitation unifamiliale isolée;

Attendu que la demande de dérogations mineures vise à autoriser la réduction de la distance minimale applicable pour un abri d'auto attaché au bâtiment principal de 0,61 m à 0,51 m, l'augmentation de l'empiètement maximal dans une cour avant applicable à une galerie de 1,55 m à 1,82 m et l'augmentation de la superficie d'empiètement dans une cour avant applicable à une galerie de 2,8 m<sup>2</sup> à 3,4 m<sup>2</sup> ;

Attendu que la réduction de la distance minimale applicable pour un abri d'auto attaché et l'augmentation de l'empiètement maximal et la superficie d'empiètement dans une cour avant pour une galerie ne portent pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la réduction de la distance minimale applicable pour un abri d'auto attaché et l'augmentation de l'empiètement maximal et la superficie d'empiètement dans une cour avant pour une galerie ne concernent ni l'usage, ni la densité du sol;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 15 novembre 2021, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 692, avenue Clément afin d'autoriser la réduction de la distance minimale applicable pour un abri d'auto attaché au bâtiment principal de 0,61 m à 0,51 m, l'augmentation de l'empiètement maximal dans une cour avant applicable à une galerie de 1,55 m à 1,82 m et l'augmentation de la superficie d'empiètement dans une cour avant applicable à une galerie de 2,8 m<sup>2</sup> à 3,4 m<sup>2</sup> pour permettre la régularisation de l'implantation de la galerie et de l'abri d'auto d'une habitation unifamiliale isolée, le tout conformément aux documents soumis au soutien de la demande au CCU du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2112 494**

##### **6.f Approbation d'une demande de dérogation mineure - 221, avenue Clément**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le 221, avenue Clément, pour étude et approbation pour permettre la régularisation de l'implantation d'un garage attaché à une habitation unifamiliale isolée;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la distance minimale applicable pour un garage attaché au bâtiment principal de 0,61 m à 0,36 m;

Attendu que la réduction de la distance minimale applicable pour un garage attaché au bâtiment principal ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la réduction de la distance minimale applicable pour un garage attaché au bâtiment principal ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 15 novembre 2021, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 221, avenue Clément afin d'autoriser la réduction de la distance minimale applicable pour un garage attaché au bâtiment principal, de 0,61 m à 0,36 m, et permettre la régularisation de l'implantation d'un garage attaché à une habitation unifamiliale isolée, le tout conformément aux documents soumis au soutien de la demande au CCU du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 495**

### **7.a Programme TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux numéro 2**

Attendu que dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ), la Cité de Dorval a déposé une programmation de travaux en mars 2020;

Attendu que la programmation de travaux doit être modifiée afin de refléter le montant consenti à la Cité;

Attendu que la programmation révisée de travaux a été déposée le 29 novembre 2021 afin d'avoir droit à son versement financier prévu pour mars 2022;

Attendu que la programmation révisée de travaux doit être approuvée par le conseil de la municipalité et être déposée auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

Attendu que la municipalité doit prendre connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 jointe au dossier décisionnel 2021-12-16996 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Que la Cité de Dorval atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 jointe au dossier décisionnel 2021-12-16996, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023.

Que la Cité de Dorval s'engage à :

1. respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 à 2023;
3. réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année pour les premiers 6 499 habitants et à 75 \$ par habitant par année du 6 500<sup>e</sup> au 99 999<sup>e</sup> habitants suivants, et ce, pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
4. informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2112 496**

### **8.a Reclassification et confirmation de permanence - Animateur sports et loisirs au Service des loisirs et culture**

Attendu que M. David Lebrasseur est à l'emploi de la Cité de Dorval de façon continue depuis le 22 mai 2005 à titre d'animateur 1.1 au Service des loisirs et culture ;

Attendu que M. David Lebrasseur est actuellement le seul détenteur d'un poste d'animateur 1.1 à la Cité de Dorval et que ce poste n'a plus sa raison d'être ;

Attendu que la direction générale, la direction du Service des loisirs et culture ainsi que la Division des ressources humaines recommandent unanimement le reclassement de cet employé au poste d'animateur sports et loisirs pour les motifs exposés au document daté du 2 décembre 2021 joint au dossier décisionnel 2021-12-16889;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser et d'entériner le reclassement de monsieur David Lebrasseur au titre et dans l'emploi d'animateur sports et loisirs au Service des loisirs et culture à compter du 14 décembre 2021;

De confirmer, à compter du 14 décembre 2021, la nomination permanente de monsieur David Lebrasseur au poste d'animateur sports et loisirs au Service de loisirs et culture, division des loisirs et développement communautaire;

D'autoriser la division des ressources humaines à effectuer toute modification requise à l'organigramme du Service des loisirs et culture pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2112 497**

**8.b Transfert d'un poste et modification des organigrammes des services de l'aménagement urbain et des travaux publics**

Attendu que le Service de l'aménagement urbain et le Service des travaux publics ont convenu de regrouper en un seul service l'ensemble de l'expertise et des activités d'inspection en arboriculture ;

Attendu que le Service des travaux publics est titulaire des services et de l'expertise en arboriculture ;

Attendu que le Service des travaux publics et le Service de l'aménagement urbain conviennent que le poste d'inspecteur en arboriculture soit transféré au Service des travaux publics, sous la responsabilité du coordonnateur en environnement, et de modifier en conséquence l'organigramme de ces deux (2) services ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser et d'entériner le transfert du poste d'inspecteur en arboriculture au Service des travaux publics, sous la responsabilité du coordonnateur en environnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

D'autoriser la modification de l'organigramme du Service de l'aménagement urbain pour y retirer le poste d'inspecteur en arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

D'autoriser la modification de l'organigramme du Service des travaux publics, sous la responsabilité du coordonnateur en environnement, pour y ajouter le poste d'inspecteur en arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2112 498**

**10.a Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 21 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

MAIRE